

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 70 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mille vingt et un le Mardi 10 Août,

En exercice : 27De Présents : 18De votants : 26

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

- BRUN Fernand, Maire
- DUPONT Karine, Adjointe au Maire
- HERAUD Jean – François, Adjoint au Maire
- ROSSI Patrick, Adjoint au Maire
- SANTONI Jean, Adjoint au Maire
- ADAM Stéphane, Conseiller municipal
- AIGUESPARSES Cédric, Conseiller municipal
- AURIOL Anne, Conseillère municipale
- DEZ Marylène, Conseillère municipale
- FERRARI Fabien, Conseiller municipal
- FRELIER Laurent, conseiller municipal
- HURET David, Conseiller municipal
- LECUREUX Aurore, Conseillère municipale
- NICODEMO Melissia, Conseillère municipale
- PRUNET Sophie, Conseillère municipale
- THIERRY Martine, Conseillère municipale
- TROISI Valérie, Conseillère municipale
- YZQUIERDO Laurence, conseillère municipale

Procurations :

- BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à LECUREUX Aurore
- BOUCHER Julie donne pouvoir à ROSSI Patrick
- BOULANGER Tamara donne pouvoir à NICODEMO Melissia
- CAMARA Célestin donne pouvoir à HURET David
- GACNIK Marie France donne pouvoir à YZQUIERDO Laurence
- SCOTTO Fabienne donne pouvoir à DUPONT Karine
- SEIGNOBOS Jean – Luc donne pouvoir à ADAM Stéphane
- TASSY Jacques donne pouvoir à FERRARI Fabien

. Etaient absents excusés : 1

- ARNAL Estelle

Délibération abrogeant la délibération 56/2021 du 05/07/2021 portant autorisation du Conseil municipal au Maire en vue d'acquérir les parcelles B968-899-290 situées sur PIGNANS, dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain sur le Domaine de BERTHOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, HURET David. ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Monsieur le Maire expose que la délibération n°56/2021 du 05/07/2021 portant autorisation du Conseil municipal au Maire en vue d'acquérir les parcelles B 968-899-290 situées sur PIGNANS dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain sur le Domaine de BERTHOIRE, a été prise suite au rajout de la question comme point à l'ordre du jour du 05/07/2021 sans que ce point n'apparaisse sur la convocation de la séance, et par conséquent sans respecter le délai de convocation de 5 jours francs.

La délibération 56/2021 du 05/07/2021 a ainsi été attaquée dans le cadre d'un référé suspension au Tribunal administratif de TOULON par un des membres de l'opposition.

Par conséquent, il est proposé d'abroger la délibération 56/2021 du 05/07/2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après délibérations, décide à

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- D'abroger la délibération 56/2021 du 05/07/2021 portant autorisation du Conseil municipal au Maire en vue d'acquérir les parcelles B968899-290 situées sur PIGNANS dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain sur le Domaine de BERTHOIRE.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

